

Complément de la circulaire du 9 mars 2022 : L'inscription de la population ukrainienne sous statut de protection temporaire dans les registres de la population.

Madame,

Monsieur,

Vous trouverez, ci-dessous un récapitulatif des aspects population, cartes d'identité et Registre national concernant les ressortissants ukrainiens sous statut de protection temporaire. Vu le caractère inédit de la situation, il y a une évolution constante des points concernant cette population dans les diverses instances concernées.

Les ukrainiens et les ressortissants de pays tiers ou les apatrides bénéficiant d'une protection en Ukraine et les membres de leur famille qui se présentent à l'OE sont enregistrés mais pas collectés. Une attestation de protection temporaire leur est délivrée.

Ils doivent ensuite se présenter à la commune de leur choix munis de cette attestation (une par personne, y compris les enfants).

- La commune délivre une annexe 15 valable 45 jours.
- La commune demande une enquête de résidence (sauf si le séjour prévu est trop court. Dans ce cas, inscription immédiate).

Après réception du rapport positif, collecte des intéressés et encodage des différentes informations suivantes à la date de l'attestation :

- TI001
- TI020
- TI141 : si les personnes sont accueillies chez des particuliers, ils peuvent être inscrits comme des ménages séparés (le temps de la protection temporaire).
Le code logement 06¹ sera mis en production le 28 mars 2022 et peut être utilisé à partir du 29 mars 2022.
Les personnes que vous avez enregistrées par anticipation avec le code logement 00, peuvent être corrigées avec le code logement 06.
- TI 210 / 0001 = RE
- TI 202 = code 2.3.0 = protection temporaire
- TI 205 = code 3 = personne déplacée

Après inscription, la commune délivre une carte A valable jusqu'au 04/03/2023 avec accès illimité au marché du travail. La carte est payante. Il n'existe pas de base légale actuellement pour qu'elle soit délivrée gratuitement. Bien entendu, il est toujours possible pour la commune de prendre en charge le coût de la carte, complètement ou de supprimer les taxes communales sur celle-ci.

¹ Manière pratique de travailler.

Les personnes A et B doivent être enregistrées avec le code 06 ; la personne A est la personne de référence, la personne B est un membre du ménage de A.

Introduction de l'information « personne de référence » dans le dossier de la personne A via la transaction :

10/141/0/DDMMYYYY/01/06

Introduction de l'information « membre du ménage » dans le dossier de la personne B par la transaction :

10/141/0/DDMMYYYY/XX/06/Numéro d'identification de la personne A

Cette mise à jour supprime automatiquement l'IT140 présent dans A.

Le TI 246 peut reprendre la date du rapport positif. Si le rapport de police est négatif : modèle 9 et pas de collecte.

Vu les circonstances les actes d'état civil ukrainiens, principalement les actes de naissance, ne peuvent être apostillés/légalisés. Il a été décidé de créer un nouveau code sous TI 110/114 : « filiation sur déclaration: enfant de ... et ... ».

Les développements techniques sont en cours et seront terminés prochainement. Vous serez informé plus en détail à ce moment-là.

Il est à partir du 29 mars 2022 également possible au TI 120 d'enregistrer un état civil sur déclaration comme pour les étrangers repris au registre d'attente (codes 95 à 98). Vous trouverez l'explication technique en pièce jointe.

Si dans le TI120 un code 96 est enregistré, il faut enregistrer le **code 12** dans le TI141.

Ce 22 mars 2022, il a été demandé à l'Office des étrangers de reprendre sur l'attestation de protection temporaire le lieu de naissance pour éviter les problèmes de traduction en commune. L'Office des étrangers a confirmé que l'attestation a été adaptée dans ce sens.

Concernant la domiciliation dans différents types de logement, les règles générales relatives à l'inscription dans les registres de la population s'appliquent. Chez une personne physique ou autre logement où l'inscription est déjà possible actuellement (institutions, caravanes, etc) en principe, inscription (dans certains cas, à titre provisoire) après enquête de police positive. Dans un logement qui à la base n'est pas destiné à la domiciliation de personnes (hall sportif, centre culturel, ...), une inscription provisoire peut être prise et elle prend fin quand les intéressés ont quitté les lieux.

Pour les situations temporaires et de très courte durée (pas de résidence fixe) dans certains logements de transit et d'urgence (samu social, maison d'accueil d'urgence, etc.), localement, la commune et le CPAS peuvent s'accorder sur la meilleure solution pour les intéressés et octroyer si nécessaire, une adresse de référence CPAS.

Ce complément à la circulaire peut également être consulté sur notre site Internet : www.ibz.rnr.fgov.be (« Population » – « Règlementation » – « Circulaires ») .

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Service Population et Documents d'identité